

# **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HOERDT**

1 rue de la Tour  
67720 HOERDT

## **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.**

SEANCE DU 31 MARS 2025 A 18 H 30

**Date de la convocation** : 17 mars 2025 – transmise par voie électronique

Membres présents : 11

Membres excusés : 6

Membres absents : 0

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

### **Membres présents :**

*Pour le Conseil Municipal :*

Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,

Mesdames Sylvia ECKERT, Christiane WOLFHUGEL, Mélanie LALLEMAND, Christiane SAEMANN.

Monsieur Mathieu TAESCH.

Pour les personnes extérieures :

Mesdames Béatrice DERLAND, Andrée FRITZ, Catherine MISCHLER.

Monsieur Antoine JUND.

### **Membres absents excusés :**

Mesdames Caroline OFFERLE, Christine KLEINMANN, Caroline MAECHLING, Martine PIRON, Sarah ERNEWEIN.

Monsieur Charles BRANDT.

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine MISCHLER

### **CA/2025/011 : REPRISE D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT RESULTANT DE LA DOTATION COMPLEMENTAIRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En application de l'article L2311-6 du CGCT, deux affectations résultant d'une dotation complémentaire au compte 1068 ont été votées :

- Par délibération du conseil d'administration du 28 mars 2012 l'affectation au compte 1068 de 804,04 €
- Par délibération du conseil d'administration du 26 février 2013 l'affectation au compte 1068 de 3 000,00 €

L'article D2311-14 précise que l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R. 2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement.

Considérant que le CCAS remplit les conditions citées ci-dessus, Monsieur le Président souhaite procéder en 2025, à la reprise de la somme de 3 804,04 € du compte 1068 en section d'investissement au compte 777 en section de fonctionnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU les articles L2311-6 et D2311-14 du CGCT,

CONSIDERANT que le CCAS est en nomenclature M57,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le virement entre la section d'investissement du compte 1068 et la section de fonctionnement au compte 777 d'un montant de 3 804,04 €.

**Adopté à l'unanimité.**

Publié le 2 avril 2025

Transmis à la Préfecture le 09/04/25

Pour extrait conforme,  
Hoerd, le 2 avril 2025

La secrétaire de séance,  
Catherine MISCHLER

*Mischler*



Le Président,  
Denis RIEDINGER

*[Signature]*